



Les formations paramédicales : Bilan et poursuite du processus d'intégration dans le dispositif LMD

Vincent MARSALA, Inspection générale des affaires sociales
Patrick ALLAL et Isabelle ROUSSEL, Inspection générale de l'administration,
de l'éducation nationale et de la recherche

La concertation et les travaux de réingénierie des formations paramédicales dans le cadre de leur inscription dans le dispositif LMD ont débuté en novembre 2008.

Fin 2012, les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur ont chargé l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche d'en effectuer le bilan et d'en tirer des enseignements pour la poursuite et l'achèvement du processus.

Au lancement de la mission, les travaux de réingénierie n'étaient achevés que pour quelques formations et seule une promotion d'infirmiers avait bénéficié de la délivrance du grade de licence.

Le rapport dresse un bilan globalement positif de la réingénierie de la formation infirmière. Cependant, il préconise une évaluation du résultat de la réforme, en termes de qualité des professionnels formés, par une autorité scientifique et des professionnels indépendants, après au moins trois promotions. Par ailleurs, il fait des préconisations d'adaptation et de simplification à mettre en œuvre sans attendre.

Concernant les autres formations, il engage les deux ministères à reprendre rapidement et de façon conjointe le processus engagé et à poursuivre prioritairement la réingénierie des formations socles dans une approche qui ne soit plus profession par profession mais interdisciplinaire.

Il met en garde contre le risque d'allongement des études sans adossement à des besoins réels en matière de santé publique et en souligne les forts inconvénients.

Il insiste sur l'importance qui s'attache au respect scrupuleux de l'enchaînement chronologique : élaboration du référentiel d'activités, puis de compétences et, enfin, de formation, tant en ce que concerne les métiers socles que les poursuites d'études au-delà du diplôme de base.

Il distingue clairement expertise, spécialisation, pratique avancée et nouveaux métiers et engage à donner suite au rapport relatif aux métiers de santé de niveau intermédiaire de janvier 2011 avant toute reconnaissance éventuelle de grade universitaire correspondant.

Par ailleurs, il incite à faciliter l'accès à des masters de recherche pluridisciplinaires de tous les professionnels paramédicaux qui souhaitent poursuivre dans cette voie et donne des pistes pour ce faire.

Il fait également des propositions en vue d'améliorer la vie des étudiants et le mode de sélection à l'entrée des formations initiales, dans un souci d'égalité dans l'accès aux formations et dans le déroulement des études. Il insiste sur l'importance de conserver les possibilités d'admission par passerelles universitaires et promotion professionnelle.

Enfin, il fait des recommandations concernant la certification, l'évaluation périodique et l'agrément et engage à avoir une approche intégrée de ces trois éléments.

Les professions paramédicales :

20 professions

Près de 840 000 professionnels

Plus de 120 000 étudiants en 2011